

24 jan 2003 -16:00

Appartient à [compte rendu du Conseil des Ministres du 24/01/2003](#)

Lutte contre le vol organisé, le vol au bélier et le car- et home-jacking

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé le plan d'action en vue de lutter contre le vol organisé, le vol au bélier et les car- et home-jackings.

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé le plan d'action en vue de lutter contre le vol organisé, le vol au bélier et les car- et home-jackings.

L'année dernière, le nombre de car- et home-jackings a substantiellement diminué. Toutefois, force est malheureusement de constater que l'activité criminelle concerne désormais les attaques violentes commises contre des entreprises, des commerces et des particuliers, et notamment par des «vols au bélier». Le Premier Ministre, le Ministre de la Justice et le Ministre de l'Intérieur travaillent depuis des mois à combattre ces formes de criminalité, qui renforcent considérablement le sentiment d'insécurité. Ils ont ainsi visité les zones nationales qui sont confrontées à une intensification de ce type de criminalité. Il ressort des études effectuées en la matière que les auteurs opèrent généralement en bandes itinérantes, qui proviennent souvent de l'étranger, et principalement d'Europe centrale et orientale. La lutte contre la criminalité organisée et contre la criminalité grave constitue l'une des priorités absolues du Gouvernement. Ainsi, le Premier Ministre et le Ministre de la Justice ont chargé la Police fédérale et le Parquet fédéral d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action qui englobe le phénomène dans son intégralité. A cet égard, les services de la Police fédérale, en collaboration avec la direction de la criminalité patrimoniale de la Police fédérale, échangeront en permanence toutes les informations disponibles et procéderont à des opérations conjointes, au-delà des frontières des arrondissements judiciaires. Ces actions de police conjointes seront étroitement encadrées par le Parquet fédéral, qui se chargera également de promouvoir, de centraliser, de coordonner et d'assister ces initiatives sur le plan de la coopération internationale, en particulier avec les pays de l'Est. Le Premier Ministre, le Ministre de la Justice et le Ministre de l'Intérieur œuvrent à la mise en place d'une collaboration structurelle avec les pays d'origine des criminels d'Europe de l'Est. En outre, afin de mettre un terme à ce type de criminalité, le Gouvernement a la ferme intention de travailler de concert avec les organisations d'entrepreneurs indépendants en créant des partenariats avec celles-ci. Il s'agira de partenariats au niveau local et national, comme il a été demandé par l'UNIZO. Les autorités mettront tout en œuvre, en collaboration avec les entrepreneurs indépendants et les citoyens belges, afin de remédier à ces formes de criminalité renforçant le sentiment d'insécurité.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

